



Prime de vacance SYNTEC et démission

Par **aladindu42**, le **01/06/2021** à **03:10**

Bonjour,

Je viens de démissionner et je fini vendredi 18 juin 2021 dans mon ancien job.
Ma convention collective est la SYNTEC

Mon embauche était le 05 Mars 2019.

Cette prime est verséé pour annuellement avec le salaire du mois de Juin. Or il s'avère que je ne perserverai pas cette prime car je ne serai pas présent au 30 Juin .

Est-ce bien légal ?

Merci pour votre réponse

Cdt